

Perwez, le 12 août 2020

Ordre du jour du Conseil du jeudi 20 août 2020.

Conformément aux dispositions de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 22 avril 2004 portant codification de la législation relative aux pouvoirs locaux, nous avons l'honneur de vous convoquer, à la séance du Conseil communal qui aura lieu jeudi 20 août 2020 à 19h30 en la salle du « Perwex », rue des Dizeaux 10 à 1360 PERWEZ.

Cette réunion physique se déroulera dans le respect des règles fixées par le Conseil nationnal de sécurité, la salle du « Perwex » présentant toutes les garanties nécessaires dans le cadre de la lutte contre la propagation du Covid-19.

L'ordre du jour de la séance sera le suivant :

SÉANCE PUBLIQUE

FINANCES

- Asbl Foyer culturel de PERWEZ Rapport moral Exercice 2019 Communication -1.854/bm
- 2. Asbl Foyer culturel de PERWEZ Compte de résultats Exercice 2019 Approbation 1.854/bm
- 3. Asbl Foyer culturel de PERWEZ Bilan Exercice 2019 Approbation 1.854/bm
- 4. Asbl Foyer culturel de PERWEZ Budget 2020 Approbation 1.854/bm
- Centre Public d'Action Sociale Comptes annuels clôturés au 31 décembre 2018 Compte budgétaire - Bilan - Compte de résultats - Annexe - Approbation - Décision -1.842.073.521.8/bm
- 6. Application du Code de recouvrement des créances fiscales et non fiscales Exercice 2020 Communication 1.713/ju
- 7. Délégation du Conseil vers le Collège en matière de marchés publics extraordinaires -Communication - 1.854/ju
- 8. Personnel communal Déplacements de service Modification des taux d'indemnités pour frais de parcours à partir du 1^{er} juillet 2020 Décision 2.087.422/ju



- Fabrique d'église Saint Jean Baptiste de Wastines Compte de l'exercice 2019 -Approbation - 1.857.073.521.8/bm
- Fabrique d'église Saints Roch et Martin à Thorembais-les-Béguines Budget de l'exercice
 2021 Approbation 1.857.073.521.1/bm
- 11. Service communal de distribution des eaux Modification tarifaire Décision 1.778.31/ju

LOGEMENTS

12. S.C.R.L. NOTRE MAISON - Logement sis avenue des Chardonnerets 12 à PERWEZ - Avenant à la convention de gestion par la Commune - Renouvellement - Décision - 2.073.513.2/mvb

GESTION DES DÉCHETS

13. Conteneurs à puces - In BW SCRL intercommunale - Convention - Décision - 1.777.614/lb

TRAVAUX

- 14. Eclairage public Placement d'un éclairage public le long du Ravel, depuis la rue des Marronniers, jusqu'à la plaine de jeux rue du Blanc Bois à 1360 PERWEZ - Collaboration avec ORES - Approbation du projet et du marché de fournitures - Décision - 1.824.11/jpf
- 15. Marché de travaux Création d'un parking à l'arrière de la Bibliothèque, rue Lepage 7 à 1360 PERWEZ Choix du mode de passation du marché Fixation des conditions Décision 1.811.111/jpf
- 16. Marché de travaux Réfection des trottoirs Lot 1 : rue de Brabant, rue de l'Hôtel de ville Lot 2 : avenue des Tourterelles et avenue Jadot Choix du mode de passation du marché Fixation des conditions Décision 1.811.111/jpf

<u>MOBILITÉ</u>

- 17. Règlement complémentaire sur le roulage Section de PERWEZ Extension de la zone 30km/h aux abords des écoles et au centre de Perwez Décision 1.811.122.53/fr
- Règlement complémentaire de circulation Section de Perwez Rue du Ravel Création de places pour le stationnement réservées aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) -Décision - 1.811.122.532/jpf
- Règlement complémentaire de circulation Section de Perwez Rue du Mont Création d'une place pour le stationnement réservée aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) -Décision - 1.811.122.532/jpf



- 20. Règlement complémentaire de circulation Section de Thorembais-Saint-Trond Création d'une zone de stationnement rue de l'Intérieur Décision 1.811.122.532/jpf
- 21. Règlement complémentaire de circulation Section de PERWEZ Création d'une zone de stationnements Rue du RAVEL Décision 1.811.122.532/jpf

SECRÉTARIAT

- 22. Maison du Tourisme du Brabant wallon ASBL (MTBW) Modification des statuts Contratprogramme 2021-2023 - Validation - 1.824.508/cr
- 23. GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne ASBL Programme de Développement Stratégique 2014-2020 - Prolongation - Avenant à la Convention - Approbation - 1.82/cr
- 24. Intercommunale Sociale du Brabant wallon (ISBW) Assemblée générale ordinaire Jeudi 03 septembre 2020 – Points portés à l'ordre du jour :
 - Modification des représentations communales Prise d'acte
 - Procès-verbal du 10 décembre 2019 Approbation
 - Rapport du Collège des contrôleurs aux comptes Prise d'acte
 - Rapport de gestion du Conseil d'Administration et ses annexes Approbation
 - Rapport du Comité d'Audit Prise d'acte
 - Comptes de résultat, bilan 2019 et ses annexes Approbation
 - Rapport d'activité 2019 Approbation
 - Décharge aux Administrateurs Décision
 - Décharge au Collège des Contrôleurs aux comptes Décision
 - Nomination d'un membre du Collège des contrôleurs aux comptes Décision
 - Approbation Décision 1.82/cr
- 25. Société de Logements de Service Public NOTRE MAISON SCRL Assemblée générale ordinaire Lundi 07 septembre 2020 Points portés à l'ordre du jour :
 - Rapport de gestion du Conseil d'Administration
 - Rapport du Commissaire réviseur
 - Approbation des comptes annuels et affectation du résultat
 - Décharge à donner aux administrateurs
 - Décharge à donner au Commissaire réviseur
 - Désignation du nouveau Commissaire réviseur
 - Approbation du rapport de rémunérations
 - Présentation du rapport d'activités
 - Divers
 - Approbation Décision 1.778.532/cr
- 26. Registre institutionnel Décret du 29 mars 2018 « Bonne Gouvernance » Rapport de rémunération Exercice 2019 Adoption 2.075.8/cr



CENTRE SPORTIF

27. Centre sportif de Perwez - Convention d'occupation entre le centre sportif et l'ASBL « My body and mind » - Approbation - 1.855.3/ml

SÉANCE HUIS CLOS

ENSEIGNEMENT COMMUNAL

- Ecole communale de MALEVES Institutrice maternelle à titre temporaire Emploi nonvacant - 26 périodes - A partir du 2 juin 2020 - Remplacement - Collège du 11 juin 2020 -Ratification - 1.851.11.08/gs
- 2. Ecole communale de PERWEZ Institutrice maternelle à titre temporaire Emploi non-vacant 13 périodes A partir du 9 juin 2020 Remplacement Collège du 25 juin 2020 Ratification 1.851.11.08/gs
- 3. Ecole communale de MALEVES, Implantation d'ORBAIS Assistante aux Institutrices maternelles à titre temporaire Contrat APE 4/5 temps Du 1er septembre 2020 au 30 juin 2021 Collège du 16 juillet 2020 Ratification 1.851.11.08/gs

Arrêté par le Collège communal du jeudi 06 août 2020

Le Directeur général,

Michel RUELLE

COMMUNAL PERWIFE

Le Bourgmestre,

Jordan GODFRIAUX

Extraits du règlement d'ordre intérieur du conseil communal

Article 20

Sans préjudice de l'article 22, pour chaque point de l'ordre du jour des réunions du conseil communal, toutes les pièces se rapportant à ce point - en ce compris le projet de délibération et la note de synthèse explicative visés à l'article 10 du présent règlement - sont mises à la disposition, sans déplacement, des membres du conseil, et ce, dès l'envoi de l'ordre du jour.

Durant les heures d'ouverture des bureaux, les membres du conseil communal peuvent consulter ces pièces au secrétariat communal.

Article 21

(Le directeur général ou le fonctionnaire désigné par lui, ainsi que le directeur financier ou le fonctionnaire désigné par lui, se tiennent à la disposition des conseillers afin de leur donner des explications techniques nécessaires à la compréhension des



dossiers dont il est question aux articles 20 et 20bis du présent règlement, et cela pendant deux périodes précédant la séance du conseil communal, l'une durant les heures normales d'ouverture de bureaux, et l'autre en dehors de ces heures.

Afin d'éviter que plusieurs conseillers sollicitent en même temps des explications techniques sur des dossiers différents, ces derniers prendront rendez-vous avec le directeur général ou le fonctionnaire délégué par lui.)

Durant les heures d'ouverture des bureaux, les fonctionnaires communaux désignés par le directeur général fournissent aux membres du conseil communal qui le demandent des informations techniques au sujet des documents figurant aux dossiers dont il est question à l'article 20.

Les membres du Conseil communal désireux que pareilles informations leur soient fournies conviennent avec le fonctionnaire communal concerné des jour et heure auxquels ils lui feront visite. Le Directeur général ou le fonctionnaire délégué par lui, ainsi que le Directeur financier ou le fonctionnaire délégué par lui, se tiennent à la disposition des conseillers afin de leur donner des explications techniques à la compréhension des dossiers, et cela spécialement :

- durant les heures normales d'ouverture des bureaux, soit le lundi matin, qui précède la séance du conseil communal, entre 9h00 et 11h00
- durant une période en dehors des heures normales d'ouverture des bureaux, soit le jeudi qui précède le conseil communal, entre 16h30 et 18h30.